



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



16139380

Je

Déposé / Reçu le

27 SEP. 2016

au greffe du tribunal de commerce

Greffier
FRANÇOIS HENRI DE BRUNELLE

N° d'entreprise : 0418.020.510

Dénomination

(en entier) : **ETABLISSEMENTS STEYLEMANS**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Boulevard Emile Bockstael 412- 414 à 1020 Bruxelles****Objet de l'acte : Nomination Commissaire**

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 27 mars 2016:

La ScPRL ANDRE, MARBAIX & Co représentée par Madame Martine Marbaix (domiciliée Rue Henri Hecq 2 à 7170 Fayt-les-Manage, est nommée en qualité de Commissaire. Son mandat est de trois ans. Il portera sur les comptes de l'exercice ayant pris cours le 1^{er} janvier 2015. Il prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels clos le 31 mars 2018.

Olivier STEYLEMANS
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/10/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).